

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 20 JUIN 2017
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 14 JUIN 2017

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 28

Excusé avec procuration : /

Absents : 14

Votants : 28

Secrétaire de la séance : M. CHARRE Emmanuel

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, ROCHARD S, ROCHARD Ch, MEUNIER, BIGOT, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU C, PETIT, COLLOT, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, CHARRE, DUGAS, et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : Mmes ENON, RENAULT, RIVEAULT, ROUX, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, BAPTISTE, DORET, BREMAND, DUHEM, SINTIVE, BOUTET, COCHARD et GIRET.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 18 avril 2017.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

3) – Ressources Financières (RF) :

2017-06-20-RF01 – Impayés centre d’hébergement du Châtelier et Adillons Vacances – Emission de titres.

2017-06-20-RF02 – Attribution d’une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l’association « Université Citoyenne » de Thouars.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

2017-06-20-C01 – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine.

2) – Lecture Publique (LP) :

2017-06-20-LP01 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le spectacle de Bouilles de Lecteurs.

III - PÔLE SPORTS – EDUCATION ET JEUNESSE

1) – Sports (S) :

2017-06-20-S01 – Espace aquatique « Les Bassins du Thouet » - Grille tarifaire pour la vente de boissons, confiseries, glaces, sandwiches et paninis.

2017-06-20-S02 – Règlement intérieur et tarification des droits d’adhésion à l’école des sports intercommunale pour la rentrée de septembre 2017.

2017-06-20-S03 – Règlement intérieur et tarification des droits d’adhésion à « Vac’En Sports » pour les vacances scolaires 2018.

2017-06-20-S04 – Piscine de Saint Varent – Tarification pour l’accès à l’équipement pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

2017-06-20-S05 – Dispositif sports seniors pour la saison 2017/2018.

BC.2017-06-20-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES – IMPAYES CENTRE D'HEBERGEMENT DU CHÂTELIER ET ADILLONS VACANCES - EMISSION DE TITRES.

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes du Thouarsais a confié à l'Office de Tourisme la commercialisation des hébergements du Châtelier et des Adillons (de la réservation à l'encaissement) ;

CONSIDERANT que certains dossiers n'ont pas été soldés financièrement ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'émettre un titre à l'encontre de chaque client dont le solde du séjour n'a pas été réglé tel que précisé ci-dessous :

| Structure | Nom du client | Adresse | Date du séjour | Montant du séjour | Montant réglé | Montant du titre à émettre |
|-----------|--------------------------|--|----------------------------|-------------------|---------------|----------------------------|
| Châtelier | Association 1001 séjours | 38 Rue Servan 75544 PARIS CEDEX 11 | 07/07/2016 - 27/07/2016 | 48 904,50 | 45 000,00 | 3 904,50 |
| Adillons | VALENTINI Thierry | 13 bis lotissement Le Pouzal 46240 MONTFAUCON | 04/01/2016 - 11/01/2016 | 594,00 | 455,40 | 138,60 |
| Adillons | VALENTINI Thierry | 13 bis lotissement Le Pouzal 46240 MONTFAUCON | 12/01/2016 - 01/07/2016 | 3 366,00 | 1 782,00 | 1 584,00 |
| Adillons | COUDREAU Laurent | 13 bis rue de Taury 79000 NIORT | 04/01/2016 - 4/03/2016 | 1 564,20 | 376,20 | 1 188,00 |
| Adillons | ANCAS | STOIAN Laurent 14 A rue Han Asparuh 3700 VIDIN BULGARIE | 27/02/2016 - 30/04/2016 | 2 970,00 | 1 188,00 | 1 782,00 |
| Châtelier | LANDREVIE Patrice | 11 rue Dr Albert Schweitzer 79100 THOUARS | 26/01/2016 - 28/01/2016 | 771,04 | 0,00 | 771,04 |

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 5 000 € A L'ASSOCIATION « UNIVERSITE CITOYENNE » DE THOUARS.

L'université Citoyenne de Thouars sollicite une demande de financement pour une démarche expérimentale de création de l'Atelier des Futurs Proches, outil de diffusion et de partage d'information, d'expérience et de savoirs.

L'Atelier des Futurs Proches (AdFP) vise à accompagner les initiatives des habitants et à développer la participation citoyenne à la vie du territoire. L'ambition de l'Atelier est de faciliter et d'accompagner la transformation d'une expression initiale de besoins, de désirs ou de craintes vers la formulation de propositions ou projets qui contribuent au mieux-vivre sur le territoire.

A l'échelle nationale, ce type de démarche s'inscrit dans le développement de la participation des citoyens à l'action publique.

Le portage du projet Atelier des Futurs Proches, initialement assuré par l'Université Citoyenne, s'est élargi à un collectif regroupant notamment les trois centres socioculturels du territoire. Le collectif poursuit actuellement la mobilisation des acteurs ouvrant l'accès à tous les publics : associations de solidarité, de personnes handicapées, de personnes âgées, etc., selon le calendrier ci-dessous :

- Mobilisation des acteurs : printemps / été 2017
- Réalisation d'une journée de travail multi-partenaires : 7 septembre 2017
- Édition du document final de la démarche et d'aide à la décision : novembre 2017
- Décision de création de l'Atelier des Futurs Proches : début 2018
- Diffusion de la publication retraçant l'expérience : printemps 2018

Le projet a été présenté à l'ensemble des Maires des communes de la Communauté de Communes du Thouarsais. L'Atelier des Futurs Proches est créé à cette échelle territoriale.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de **5 000 €** à l'association "Université Citoyenne" pour l'organisation des Ateliers des Futurs Proches,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-C01 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) NOUVELLE-AQUITAINE .

Code Nomenclature FAST : 8.9

L'État, par l'intermédiaire de ses Directions Régionales des Affaires Culturelles, souhaite redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires. Son objectif est d'accompagner le changement au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en créant les conditions adaptées pour pérenniser les enseignements à visée professionnelle. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'acteur culturel à part entière sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial. Ainsi, les conservatoires sont également des lieux de diffusion et donc l'endroit le plus à même de conjuguer théorie et pratique, transmission et production. Grâce à leur programmation propre et leur aptitude à pouvoir produire sur scène les actions mises en place avec toutes les catégories de population, les conservatoires créent le lien indispensable entre spectateurs et acteurs du spectacle vivant.

Dans cette perspective, un cahier des charges présidant au réengagement financier de l'État a été élaboré sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et les élus dans le cadre du CCTDC (Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel).

4 axes présentés ci-dessous conditionnent l'**attribution des aides de l'État aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement** :

- 1. Mettre en œuvre une tarification sociale**
- 2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques**
- 3. Accompagner la diversification de l'offre artistique**
- 4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats**

L'axe 1 est obligatoire et est un préalable à l'octroi des aides de l'État (la tarification sociale est en place depuis 2009/2010 en Thouarsais). Le Conservatoire de musique et de danse du Thouarsais a établi un plan d'actions concernant les axes 2 et 3, détaillé en annexe de cette délibération. Le tableau financier, ci-dessous, récapitule les actions et le détail des recettes et des dépenses engagées sur 2016/2017. Il est précisé que ces crédits sont inscrits au budget.

| Budget axes de développement du CRI du Thouarsais | | Budget axes de développement du CRI du Thouarsais | |
|---|-----------------|---|-----------------|
| Dépenses | Charges | Recettes | Recettes |
| Orchestre scolaire | | | |
| Salaires permanents (10h30 hebdomadaires) | 20 000 € | Subventions Etat | 37 316 € |
| coordinateur non valorisée (1h/hebdo) | | | |
| dont suivi administratif (1h/hebdo) | | | |
| Achats de matériels | 19 580 € | Communauté de communes | 22 600 € |
| Pupitres | 3 000 | | |
| Achats d'instruments | 16 580 | | |
| Création de cours de formation musicale dansée | 4 200 | | |
| Heures annuelles d'enseignement 75h | 4 200 € | | |
| Coordination, supervision, évaluation : non valorisé | | | |
| Développement du numérique | 9 365 € | | |
| Ecrans tactiles Speechitouch | 7 050 € | | |
| MAO | 2 315 € | | |
| Projet pédagogique ouverture musique africaine | 4 546 € | | |
| coordination non valorisée 20H | | | |
| Projet pédagogique concert Musique et danse trad | 2 225 € | | |
| coordination non valorisée 10h | | | |
| Total Charges | 59 916 € | Total des Produits | 59 916 € |

En conséquence, la Communauté de Communes du Thouarsais sollicite la DRAC Nouvelle-Aquitaine à hauteur de **37 316 €** pour l'ensemble des actions citées.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver ce programme d'actions et cette demande de subvention,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE SPECTACLE DE BOUILLES DE LECTEURS.

La Communauté de Communes du Thouarsais porte le prix littéraire « Bouilles de Lecteurs » depuis sa troisième édition sur l'année scolaire 2016-2017.

Ce prix est conclu par une semaine festive tout public composée de rencontres avec les auteurs, d'ateliers, de lectures et de spectacles vivants dans les bibliothèques du réseau.

Au sein de ce programme, la compagnie nantaise « Le chat qui guette » propose un spectacle, « Les trois caramels capitaux », adapté du livre éponyme de Jean-Claude Mourlevat. Ce roman est proposé en lecture aux élèves de cycle 3, le spectacle est donc en lien direct avec l'ouvrage étudié par les enfants cette année.

Trois séances de ce spectacle ont donc été programmées pour le public thouarsais, les mardi 30 et mercredi 31 mai, en séances scolaires pour 14 classes (300 spectateurs) et en séance tout public (jauge de 220 personnes). L'entrée est gratuite.

Coût des trois séances : **1 500 €**.

La médiathèque de Thouars, porteur du projet, sollicite une subvention auprès de la Bibliothèque Départementale, service du Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide à la mise en place d'animations. Subvention à hauteur de 50 % du montant, soit **750 €**.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-S01 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DE BOISSONS, CONFISERIES, GLACES, SANDWICHS ET PANINIS.

Il est rappelé que lors de l'ouverture des "Bassins du Thouet" en juillet 2016, des prestations ont été proposées au sein de l'équipement, la vente de boissons, confiseries et glaces au sein d'un kiosque à l'extérieur face à la salle de fitness.

Les Bassins du Thouet renouvellent pour cet été cette prestation en faisant évoluer la carte. En plus du sucré, les animateurs de l'espace proposeront des sandwiches, des paninis, seuls ou en formule.

Il convient donc de mettre en place une grille tarifaire à cet effet. Par mesure de simplification, les tarifs indiqués ci-dessous ont été harmonisés selon les produits :

| KIOSQUE | | |
|--|---------------------|----------------------|
| PRODUITS | TARIFS 2017 en € HT | TARIFS 2017 en € TTC |
| TVA 5,5 | | |
| Boisson sucrée | 1,42 | 1,50 |
| Eau (50cl) | 0,47 | 0,50 |
| Sachet de chips | 1,90 | 2,00 |
| Glace à l'eau | 0,47 | 0,50 |
| Crème glacée (petite) | 0,95 | 1,00 |
| Crème glacée (moyenne) | 1,42 | 1,50 |
| Crème glacée (grande) | 1,90 | 2,00 |
| Crème glacée (magnum) | 2,37 | 2,50 |
| TVA 10 | | |
| Cocktail "Les bassins du Thouet" | 3,18 | 3,50 |
| Boisson chaude | 0,91 | 1,00 |
| Viennoiserie (petit format) | 1,36 | 1,50 |
| Viennoiserie (grand format) | 2,27 | 2,50 |
| TVA 20 | | |
| Confiseries (barres sucrées et bonbons) | 0,83 | 1,00 |
| NOUVEAUTES POUR 2017 | | |
| TVA 10 | | |
| Sandwich | 2,27 | 2,50 |
| Sandwich + boisson | 3,18 | 3,50 |
| Complet + boisson | 4,09 | 4,50 |
| Complet + boisson + dessert | 5,00 | 5,50 |
| Panini + boisson + dessert | 5,00 | 5,50 |
| Panini ou Complet + boisson + dessert + café | 5,45 | 6,00 |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille tarifaire ci-dessus pour la vente de boissons, confiseries, glaces, sandwichs et paninis au sein de l'équipement aquatique "Les Bassins du Thouet" pour la période 1^{er} juin 2017 au 30 septembre 2017.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-S02 - SPORTS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION A L'ÉCOLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017.

Il est rappelé que le dispositif École des Sports permet aux enfants de 4 jusqu' à 7 ans, de se familiariser avec de nombreuses pratiques sportives où le choix de la future activité n'est pas encore déterminée et/ou de pratiquer une activité physique à un prix abordable.

Ces animations sont encadrées par des éducateurs qualifiés du Guichet Unique du Sport complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Les séances sportives se dérouleront en 2017-2018 selon les modalités suivantes :

- Lundi 16h30 -18h à Bouillé-Loretz pour les enfants de 4/7 ans
- Mardi 16h30 -18h au complexe sportif pour les enfants de 6/7 ans
- Mercredi 16h30 -18h au complexe sportif pour les enfants de 4/5 ans
- Samedi 10h -11h30 à Saint-Varent pour les enfants de 4/7 ans
- Samedi 10h -11h30 au complexe sportif pour les enfants de 4/7 ans

L'école des Sports ne bénéficiant plus d'agrément «Établissement sportif» délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Communauté de Communes du Thouarsais doit répondre à des obligations de secours, d'assurances et de qualifications pour les encadrants.

Dans ce cadre, un règlement intérieur, joint en annexe, est établi pour valider les principes de fonctionnement de l'École des Sports.

Un droit d'adhésion s'élève pour l'année 2017-2018 :

| ECOLE DES SPORTS | |
|-----------------------|-----------------------|
| | TARIFS 2017-2018 en € |
| Inscription à l'année | 22 |

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 «Sport/Éducation/Jeunesse» en date du 17 mai 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le règlement intérieur et la tarification à l'école des sports intercommunale pour la rentrée 2017,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-S03 - SPORTS - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION A VAC'EN SPORTS POUR LES VACANCES SCOLAIRES 2018.

Il est rappelé que le dispositif « Vac' En Sports », permet aux enfants du territoire de 8 à 14 ans de s'essayer sur de nombreuses activités sportives. Selon les saisons, des animations sont proposées sur les sites sportifs existants, afin de permettre un maillage du territoire cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais. Celles-ci peuvent être une découverte pour certains et peuvent participer à la motivation de poursuivre l'activité au sein d'une association.

L'encadrement des activités est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Vac'En Sports fonctionne :

- durant les vacances scolaires de février, avril et novembre les après-midis de 13h30 à 17h30 ;
- durant les vacances de juillet et août.

Comme le veut la législation, le dispositif ne bénéficie plus d'un agrément "Établissement sportif" délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Cependant, la collectivité doit répondre à des obligations de secours, d'assurances et de qualifications pour les encadrants.

Dans ce cadre, un règlement intérieur, joint en annexe, est établi pour valider les principes de fonctionnement de Vac'En Sports.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

| VAC EN SPORT CE TARIF RENTRERA EN VIGUEUR AU 01/01/2018 | | | |
|---|------------------------------|------------------------------------|---|
| TRANCHE | BAREME SUR L IMPOT BAREME 14 | 2018 TARIFS pour 1 après-midi en € | 2018 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en € |
| 1 | < ou = 500 € | 3,20 | 12,80 |
| 2 | 201 à 1 000€ | 4,20 | 16,80 |
| 3 | 1 001 € et + | 5,20 | 20,80 |

Vu l'avis favorable de la Commission 2 "Sports/Education/Jeunesse" en date du 17 mai 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- l'augmentation générale sur les tarifs entrée de 2 % (arrondis au centime d'euro le plus proche),
- la mise à jour du règlement,
- la présentation d'une délibération pour le premier semestre 2018 et les vacances d'été 2018, pour ensuite démarrer sur une année scolaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-S04 - SPORTS – PISCINE DE SAINT-VARENT - TARIFICATION POUR L'ACCÈS A L'ÉQUIPEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOÛT 2018.

Chaque année, pour la prochaine période scolaire 2017/2018, une nouvelle tarification est établie pour les droits d'accès à la piscine de Saint-Varent.

La commission Sport/Éducation/Jeunesse, réunie le mercredi 17 mai, a validé les tarifs ci-dessous en proposant une augmentation annuelle de 2 % pour les tarifs entrées enfants/adultes, le forfait famille, le centre de loisirs, les cours de natation et une augmentation pour les tarifs animations/activités encadrées qui répond à une proposition locale.

Les tarifs d'accès à la piscine de Saint-Varent pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 sont définis comme suit :

| Tarif piscine de Saint Varent <i>CE TARIF RENTRERA EN VIGUEUR AU 01/09/2017</i> | |
|--|--------------------------------------|
| | TARIFS 2017-2018 En € |
| Enfants, jeunes de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnel COS | |
| Le ticket | 1,90 |
| Le carnet de 10 tickets | 14,00 |
| Adultes | |
| Le ticket | 3,00 |
| Le carnet de 10 tickets | 25,00 |
| Forfait famille | |
| Créneau de 2h le samedi (3 à 5 personnes) | 4,70 |
| Groupes | |
| Centre de loisirs (animateurs CCT gratuits), entrée individuelle | 1,50 |
| Ecoles primaires, entrée individuelle | 2,35 |
| | |
| Ventes de bonnets de bain | 3,00 |
| Cours de natation | |
| La séance | 8,15 |
| Forfait de 10 séances | 71,50 |
| Animations / Activités encadrées | |
| La séance | 7,20 |
| Forfait 5 séances | supprimé |
| Forfait 10 séances | 60,00 |
| Forfait 20 séances | supprimé |
| | |
| Utilisation horaire de la piscine | |
| Location horaire pour les collèges et lycées | |

Le remboursement des droits d'adhésion pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif,

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 « Sports/Éducation/Jeunesse » du 17 mai 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille de tarification pour l'accès à la piscine de Saint-Varent valable sur la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-06-20-S05 – SPORTS – DISPOSITIF SPORTS SENIORS POUR LA SAISON 2017/2018.

Il est rappelé que le dispositif Sports Seniors propose des animations sportives auprès d'un public à partir de 55 ans.

Ces animations sont encadrées par des éducateurs qualifiés du Guichet Unique Sportif dans les communes suivantes :

- Le lundi à Sainte-Verge (au complexe sportif) de 15h à 16h.
- Le mardi à Argenton l'Eglise (à la salle des fêtes) de 15h à 16h.
- Le jeudi à Saint Varent (à la salle des sports) de 15h à 16h.

Les activités s'organisent sous forme d'ateliers sportifs avec des objectifs d'équilibre, d'endurance, de coordination «prévention des chutes» et de stimulation musculaire «prévention des maladies cardio-vasculaires». Au-delà de l'activité sportive, ces séances permettent aussi aux participants de sortir de l'isolement et de venir partager un moment de convivialité.

Aussi, les activités de la salle de musculation et fitness étant déplacées vers l'espace aquatique «Les Bassins du Thouet», un plateau de musculation est conservé au sein du complexe sportif. Ce dernier est réservé aux associations sportives qui souhaitent en bénéficier. Selon le souhait des associations et selon le planning de réservation de ce plateau, chacun peut réserver un créneau par semaine, encadré par un de leur éducateur sportif.

Un droit d'adhésion a été prévu, pour être accessible au plus grand nombre celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

| SPORT SENIORS | | |
|---|------------------------------|--|
| | TARIFS 2016-2017 en € | Proposition TARIFS 2017-2018 en € |
| 10 séances (sport séniors) | 43,5 | 44,5 |
| mise à disposition des associations sportives (1 créneau spécifique / semaine) | 90 | 92 |

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 «Sport/Éducation/Jeunesse» en date du 17 mai 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire Sport seniors et la mise à disposition du plateau musculation du complexe sportif auprès des associations sportives pour la saison sportive 2017-2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.